AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3001-159-26

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 31 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3001-159-26 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant les quais, les abris à bateaux et les élévateurs à bateaux.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 7 octobre 2026, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 9 octobre 2026.

Le greffier adjoint,

Alexis Desgagné Hébert, avocat

Châteauguay

Avis public

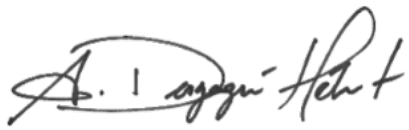
CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3001-159-26

Je soussigné, Maître Alexis Desgagné Hébert, agissant en ma qualité de greffier adjoint de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 9 octobre 2026, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3001-159-26 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant les quais, les abris à bateaux et les élévateurs à bateaux, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 9 octobre 2026, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 9 octobre 2026.

Le greffier adjoint,



Alexis Desgagné Hébert, avocat